

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1135)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE132

présenté par

M. Cinieri, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Corneloup et M. Verchère

ARTICLE 9

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Au terme de la durée prévue aux I et II du présent article, l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires publie un rapport d'évaluation des mesures prises par le Gouvernement sur la base de critères objectifs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose qu'une évaluation du dispositif soit réalisée afin de mesurer son effet sur la répartition des marges.